



PREPARATIONS AUX CONCOURS : Cadre de santé

PREPARATION SELECTION
IDE pour les FPC

PREPARATION SELECTION
AS/AP

IFSI AGEN

2020-2021

PRESENTATION

La Formation Professionnelle Continue et d'Adaptation à l'Emploi est une mission des I.F.S.I. depuis 1992 (Arrêté du 30 Mars 1992 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des Instituts de Formation en Soins Infirmiers - Article 3).

Nous en faisons quant à nous un axe majeur d'ouverture et de développement vis à vis des établissements sanitaires et sociaux et associations professionnelles.

Les formations sont organisées par l'I.F.S.I. en responsabilité avec le Centre Hospitalier d'Agen.

Les types d'action sont réalisées par :

- Les formateurs permanents de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Des intervenants experts choisis pour leurs compétences spécifiques
- Des animateurs qualifiés sur le thème et choisis pour leurs compétences professionnelles par le formateur permanent. Dans tous les types d'actions, le formateur garde le contrôle et la responsabilité globale de l'action de formation.

<p>Coordonnateur Pédagogique</p> <p><u>Formation continue</u></p> <p>Catherine CHAZOTTES Directrice</p>	<p>Equipe de Formateurs Permanents</p> <p><u>Cadres de Santé</u></p> <p>Christine DUBEDAT</p>
<p>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</p> <p>Radia TOUIRAT Secrétaire IFPS</p> <p>Tél : 05.53.77.78.00 - Fax : 05-53-77-78-25 Messagerie : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr</p>	

Comment s'inscrire à une action du catalogue à titre individuel ?

- Pour vous guider dans votre choix appeler le responsable de projet noté sur chaque fiche pédagogique.
- Informez-vous de la démarche administrative auprès de votre établissement ou à l' I.F.P.S.

Comment inscrire le personnel pour un Etablissement ?

- Adresser un courrier de demande de formation et d'inscription à l' I.F.P.S.

Comment organiser une action intra-muros ?

- Consulter le coordonnateur pédagogique ou le formateur responsable de projet à l' I.F.P.S.
- Adresser un courrier de demande au coordonnateur.

L'I.F.S.I SE RESERVE LE DROIT DE :

- Reporter la date d'une formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint afin de garantir les conditions indispensables à son bon déroulement ou de l'annuler.

La facture sera envoyée après le dernier jour de la formation.

Restauration

Les frais de repas de midi ne sont pas inclus dans le prix de la formation. Le self du Centre Hospitalier est mis à disposition des stagiaires.

Les tickets repas sont achetés directement au self du Centre Hospitalier via la borne dédiée.

PLAQUETTE DE FORMATION 2020-2021

SOMMAIRE

Préparations aux concours

Page

Préparation à la sélection AS/AP	4 et 5
Préparation aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture et les reconversions professionnelles	6 et 7
Préparation épreuve d'admissibilité et épreuve orale d'admission au concours d'entrée en IFCS	8 et 9



IFPS
 43 rue Corps Franc Pommies
 47000 AGEN
 Tél : 05 53 77 78 00
 Fax : 05 53 77 78 25
 Mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
 Site : www.ifps-agen.com



PREPARATION A LA SELECTION IFAS-IFAP

PUBLIC

Toute personne susceptible de se présenter aux épreuves de sélection à l'entrée en formation auxiliaire de puériculture ou aide-soignant

Un groupe de 10 personnes minimum

COÛT

Financement Candidat	Financement Employeur
500 €	800 €

DURÉE et DATES

Cinq journées de formation de 7h00
 Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

Session 1 :

Jeudi 1^{er} Vendredi 2 Octobre 2020 ;
 Jeudi 22 et Vendredi 23 Octobre 2020
 Vendredi 6 Novembre 2020

Session 2 :

Jeudi 21 et Vendredi 22 Janvier 2021
 Jeudi 11 et Vendredi 12 Février 2021
 Lundi 1^{er} Mars 2021

LIEU

IFPS Agen

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Art. 1er. – Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme,

Art. 2. – **La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations** visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Art. 6. – Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'institut ou des instituts de formation de leur choix. En cas de regroupement d'instituts, les candidats déposent un seul dossier auprès de l'institut de formation pilote mentionné à l'article 4 et priorisent les instituts du groupement. **Le dossier comporte les pièces suivantes:**

- 1o Une pièce d'identité;
- 2o Une lettre de motivation manuscrite;
- 3o Un *curriculum vitae*;
- 4o Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages;
- 5o Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français;
- 6o Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires;
- 7o Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs);

INSCRIPTIONS

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions

OBJECTIFS

Préparer le dossier de sélection :

- Analyser les particularités de son parcours et lui donner du sens
- Composer et rédiger son parcours biographique
- Identifier ses compétences
- Formaliser un Curriculum Vitae
- Préparer une lettre de motivation
- Rédiger le document relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation

Préparer l'entretien oral de sélection :

- Apprendre à structurer son exposé
- Argumenter ses idées
- Expliciter son projet professionnel

AXES DE CONTENU

- Présentation des programmes de formation AS et AP
- Mise en évidence de son parcours professionnel et de ses compétences
- Méthodologie du CV
- Méthodologie de la lettre de motivation
- Grands principes de l'entretien oral

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Suivis individuels et collectifs
- Mise en situation d'entretien individuel en situation réelle et débriefing

INTERVENANTS

- Cadre de Santé
- Formatrice en français



IFPS
 43 rue Corps Franc Pommiés
 47000 AGEN
 Tél : 05 53 77 78 00
 Fax : 05 53 77 78 25
 Mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
 Site : www.ifps-agen.com



**Préparation aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI :
 Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue**

PUBLIC

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 ou 4821 heures
 Cette durée de cotisation concerne également les Aides-Soignants et Auxiliaires de Puériculture
Un groupe de 10 personnes minimum

COÛT PAR STAGIAIRE

Financement par le candidat	Financement par l'employeur ou autre organisme
1000 €	1300 €

LIEU :

IFPS

DURÉE et DATES

10 Journées de formation de 7h00 les lundis
 Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

Dates : les lundis 14/09/2020 ; 05/10/2020 ; 02/11/2020 ; 23/11/2020 ; 14/12/2020 ; 04/01/2021 ; 25/01/2021 ; 22/02/2021 ; 08/03/2021 ; 22/03/2021

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

« Art. 2. – Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes:

2o Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

« CHAPITRE II «MODALITÉS DE SÉLECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

« Art. 6. – Les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont au nombre de deux:

1o Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat;

2o Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

INSCRIPTIONS

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions

OBJECTIFS

Réactiver les connaissances en français pour rédiger en 30 minutes la réponse à une question d'ordre sanitaire et social
Réviser les notions élémentaires de mathématiques pour résoudre des problèmes numériques
Préparer l'entretien oral portant sur l'expérience du candidat et l'exposé de ses motivations

AXES DE CONTENU

Français :

Remise à niveau en français : technique de rédaction et d'analyse
Travail sur l'expression écrite : principales règles de grammaire
Travail sur l'argumentation des idées
Travail sur des thèmes sanitaires et sociaux

Mathématiques :

Travail sur les bases de mathématiques Évaluation du niveau mathématique et arithmétique
Addition, Soustraction, Multiplication, Division
Proportionnalité ; règle de 3
Fractions
Pourcentages
Unités de longueur, masse, aire, volume, durée
Résolution de problèmes mathématiques simples sans calculatrice

Entretien oral :

Méthodologie du CV et de la lettre de motivation
Référentiel de formation IDE
Réflexion sur le parcours professionnel et identification des compétences à valoriser

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques
Travaux de groupe
Épreuves sur table
Simulation d'entretien oral de sélection

INTERVENANTS

Formateur en rédaction professionnelle et en français
Professeur de mathématiques
Cadre de santé formateur



IFPS
 43 rue Corps Franc Pommies
 47000 AGEN
 Tél : 05 53 77 78 00
 Fax : 05 53 77 78 25
 Mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
 Site : www.ifps-agen.com



**PRÉPARATION
 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE
 ET ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION*
 AU CONCOURS D'ENTRÉE
 EN IFCS
 SESSION 2021**

PUBLIC

Infirmier(e)s Diplômé d'Etat, I.B.O.D.E. - I.A.D.E. -
 Puéricultrices, Manipulateur (trice)s d'Electroradiologie
 Médicale, Technicien(ne)s de Laboratoires d'Analyses
 Médicales, Diététiciens (nes), Masseurs-
 Kinésithérapeutes, Podologues.
 Ce cycle préparatoire s'adresse aux professionnels
 justifiant d'au moins quatre ans d'exercice au 31 janvier de
 l'année des épreuves de sélection
Un groupe de 10 personnes minimum

COÛT

	Financement par le candidat	Financement par l'employeur ou autre organisme
Préparation épreuve écrite d'admissibilité	1000 €	1500 €
Préparation épreuve orale d'admission	200 €	400 €
Coût aux deux épreuves	1100 €	1750 €

DURÉE et DATES

Une journée de formation de 7h00
 Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

Préparation épreuve écrite d'admissibilité :

15 jours de 7 heures (5 x 3 jours groupés)
 Les Mercredis, Jeudis et Vendredis
 23, 24, et 25 Septembre 2020
 4, 5 et 6 Novembre 2020
 2, 3 et 4 Décembre 2020
 6, 7 et 8 Janvier 2021
 3, 4 et 5 Février 2021

Préparation épreuve orale d'admission :

2 jours de 7 heures
 Lundi 15 et Mardi 16 Mars 2021

*** Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de
 cadre de santé** (Modifié par Arrêté 1999-08-16 art.
 4 JORF 27 Août 1999) :

1° Une épreuve d'admissibilité, écrite et anonyme ;
 cette épreuve, d'une durée de quatre heures, notée
 sur 20, consiste en un commentaire d'un ou
 plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre
 sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les
 capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son
 aptitude à développer et argumenter ses idées par
 écrit (...) une double correction (....) Ne peuvent
 être déclarés admissibles que les candidats ayant
 obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

2° Une épreuve d'admission à partir d'un dossier
 rédigé par le candidat ; ce dossier se compose :

- a) D'un curriculum vitae, précisant le déroulement
 de carrière, les formations et diplômes ;
- b) D'une présentation personnalisée portant sur :
 - Son expérience et ses perspectives
 professionnelles, sa participation à des travaux,
 études, publications, groupes de réflexion, actions
 de formation et, éventuellement, les responsabilités
 exercées dans des organismes ou associations ;
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses
 projets.

Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est
 assurée par trois membres du jury désignés par son
 président comporte, outre l'examen du dossier, un
 exposé oral de dix minutes, au cours duquel le
 candidat présente son dossier, et un entretien de
 vingt minutes.

L'évaluation de cette épreuve porte sur :

- le dossier ;
- l'exposé ;
- l'entretien.

La note finale est la somme de la note
 d'admissibilité et de la note d'admission. Ne
 peuvent être déclarés admis que les candidats dont
 la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40,
 sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur
 20.

INSCRIPTIONS

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

**L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas
 d'insuffisance d'inscriptions**

OBJECTIFS PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Maîtriser les techniques d'expression écrite
Acquérir la méthodologie de synthèse et d'analyse de documents
Actualiser ses connaissances et se repérer dans l'environnement sanitaire et social
Clarifier sa conception de la fonction de cadre de santé
Identifier ses motivations à être cadre de santé
Mobiliser des références théoriques et les acquis de son expérience
Construire et argumenter son projet professionnel

OBJECTIFS PREPARATION A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Formaliser son projet professionnel
Préparer l'épreuve orale du concours d'entrée à l'IFCS
Construire, présenter et argumenter son projet professionnel en tant que futur cadre de santé

AXES DE CONTENU

Préparation épreuve écrite d'admissibilité :

- Caractéristiques de la profession de cadre de santé et programme de formation
- Méthodologie d'analyse, de synthèse et commentaire de documents
- Culture sanitaire et sociale en lien avec la profession
- Élaboration du projet professionnel et construction du dossier pour l'épreuve d'admissibilité
- Mise en situation d'épreuves écrites

Préparation épreuve orale d'admission :

- Finalisation du projet professionnel et du dossier pour l'épreuve d'admissibilité
- Ateliers de suivi
- Simulation d'entretien

Pré requis : chaque candidat doit avoir élaboré son dossier et son projet professionnel

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques
Analyse de Pratiques Professionnelles
Travaux de groupe
Ateliers de suivi de projet
Simulation d'entretien oral du concours IFCS

INTERVENANTS

Cadres de Santé formateurs
Professeur de Lettres
Experts dans les différents domaines :
Cadres Supérieurs de Santé, Directeurs des Soins, Directeurs de structures...